

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-1208

présenté par

M. Castellani, M. Bataille, M. Castiglione, M. Mathiasin, M. Viry, M. Panifous, Mme Froger,
Mme Sanquer, M. Mazaury et M. Lenormand

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

Programmes	+	-	<i>(en euros)</i>
Accès et retour à l'emploi	94 000 000	0	
Accompagnement des mutations	0	0	
économiques et développement de l'emploi			
Amélioration de la qualité de l'emploi et des			
relations du travail			
Soutien des ministères sociaux	0	94 000 000	
TOTAUX	94 000 000	94 000 000	
SOLDE	0		

II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

Programmes	+	-	<i>(en euros)</i>
Accès et retour à l'emploi	197 000 000	0	
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	0	0	
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0	
Soutien des ministères sociaux	0	197 000 000	
TOTAUX	197 000 000	197 000 000	
SOLDE	0		

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement souhaitent alerter sur les moyens nécessaires au bon fonctionnement du réseau des Missions Locales.

Les Missions Locales constituent le premier réseau de service public pour l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans vers l'insertion sociale et professionnelle. En 2023, plus d'un million de jeunes ont été accompagnés sur des parcours d'accès à l'emploi, à la formation, à l'autonomie ainsi qu'aux droits.

Le Projet de loi de Finances pour 2025 prévoit une baisse de 5,8% des moyens alloués au réseau des Missions locales, un report de crédit de paiement à hauteur de 106,5 M d'euros ainsi qu'une forte baisse des allocations du Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA). Afin de garantir un bon accompagnement des jeunes suivis par les Missions locales, il est nécessaire de préserver les moyens d'actions du réseau par la reconduction des moyens prévus dans la loi de finances de 2024 et par la reconduction des moyens prévus dans la loi de finances 2024 pour le PACEA.

Pour assurer la recevabilité financière de l'amendement il est procédé aux mouvements de crédits suivants :

- Une hausse de 94 M en AE et de 197 M en CP sur le programme “Accès et retour à l'emploi”
- Une baisse de 94 M en AE et de 197 M en CP sur le programme “Soutien des ministères sociaux”

Les auteurs de cet amendement précisent qu'ils n'ont aucune intention de diminuer les crédits du programme "Soutien des ministères sociaux", cette baisse permet uniquement de respecter les règles de recevabilité financière. Ils demandent donc au Gouvernement de lever le gage.

Cet amendement a été réalisé avec l'Association régionale des Missions Locales de Corse